



Enrayer la précarisation des personnes sur le bassin rennais

Pour contrer la précarisation croissante sur le territoire, partager les expertises entre acteurs, avec les personnes en situation de précarité et de pauvreté, pour un plan de lutte efficient et innovant.

Rennes Métropole, et plus généralement le bassin de vie rennais sont reconnus à l'échelle nationale pour leur qualité de vie, pour leur avant-gardisme en terme de mixité sociale, de coopération, de cohésion sociale.

Pour autant, la crise économique n'a pas épargné le bassin de vie de Rennes. En effet, d'après l'APRAS (Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale), sur l'agglomération, le nombre de ménages pauvres a progressé plus fortement entre 2008 et 2009 (+ 2500 ménages) que les huit années précédentes (+ 1900).

Dans le même temps, les moyens des collectivités publiques tendent à se limiter ; les institutions nationales et locales manquent de plus en plus de moyens humains et financiers, malgré le portage éprouvé de nombreuses initiatives et dispositifs d'accompagnement, pas toujours connus de ceux qui reçoivent et accompagnent.

Au vu de ce contexte, il est donc plus que nécessaire d'arriver à travailler en coopération entre tous les acteurs du territoire en lien avec des personnes en situation de précarité et en grande pauvreté. Dans cet objectif, un groupe de travail « précarisation et pauvreté » a été créé à l'initiative de nombreux membres du Codespar. Il s'est réuni sur trois séances, entre avril et juin 2012.

Les participants ont d'abord exprimé de nombreux constats, résumés dans l'état des lieux partagé. Celui-ci a pour objectif de refléter l'état d'esprit du groupe de travail, sans prétendre l'exhaustivité.

La seconde moitié de cette note de synthèse reprend les éléments de réponse partagés par le groupe à la question suivante : Comment apporter des réponses locales, à la fois au niveau de la prévention, au niveau de la gestion de l'urgence et à plus long terme ?



« **La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assurer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir de leurs droits fondamentaux.** L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. **Elle conduit à la grande pauvreté** quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, quelle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même dans un avenir prévisible. »

Rapport Wresinsky, 1987

« **La précarisation ou l'exclusion sociale se définissent comme des processus multidimensionnels, se déclinant à la fois dans le domaine professionnel et relationnel.** Ils peuvent également toucher d'autres domaines sociaux comme le logement, l'accès aux soins par exemple. Les individus les plus touchés par ces processus de précarisation sont d'abord ceux qui vivent dans des situations de grande vulnérabilité sociale : enfants déscolarisés, jeunes non qualifiés, chômeurs de longue durée, populations travaillant avec de bas revenus, jeunes ayant des emplois précaires, mères célibataires vivant avec de bas revenus etc... Mais au delà de ces situations, la précarité concerne aussi un nombre de personnes qui sont - objectivement ou qui se sentent - menacées par l'évolution d'une société dont les règles ont été brutalement modifiées et qui risquent, si la précarité de leur emploi se cumule avec d'autres handicaps, de glisser progressivement vers la grande pauvreté et l'exclusion, compromettant ainsi gravement leurs chances de réinsertion sociale. »

Haut Comité de santé publique, 1987

Etat des lieux de la précarisation sur le territoire

Il n'y a pas de profil type de personne en situation de précarité.

La définition précédente l'annonce, chaque situation de précarité est différente. Les facteurs de précarisation qui ont conduit la personne dans cette situation fragile peuvent être de tous ordres, et peuvent la mener vers la grande pauvreté.

L'emploi, premier vecteur de sortie de la précarité pour les actifs

Le facteur premier et reconnu de précarisation est celui, pour la population active, de la perte d'emploi, ou de la recherche non-fructueuse d'un premier contrat après une formation.

Le travail reste le premier vecteur de stabilité et de sortie d'une situation de pauvreté en France. En 2008, le taux de pauvreté monétaire¹ était en effet trois fois plus élevé pour un chômeur que pour l'ensemble de la population, contre 2,4 fois en 1996.²

Cependant, **de nombreux salariés sont en situation précaire** (12% des emplois sont précaires en France en 2010³), notamment à cause de temps partiel subi, et/ou de contrats courts (CDD, interim, contrats aidés) à répétition. Ce sont pour la plupart des femmes. En France, une personne en emploi sur 15 est pauvre¹.

La situation de l'emploi se dégrade d'une manière générale depuis 2008, début de la crise économique : en 2010 sur Rennes Métropole, 23182 ménages allocataires CAF vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire (60% du niveau de vie médian, 956 euros mensuels en 2010 pour une personne seule sur l'agglomération), soit 12,7% des ménages⁴.

« Ca ne me dérange pas que quelqu'un soit en CDD s'il va vers un mieux, mais aujourd'hui on descend l'escalier plutôt que de le monter »

Participant au groupe de travail

¹ Taux de pauvreté monétaire : part des personnes dont le niveau de vie (revenu disponible) est inférieur à 60 % du niveau de vie médian

² D'après l'ONPES, Rapport 2011-2012 « crise économique, marché du travail et pauvreté »

³ D'après l'observatoire des inégalités, « la précarité de l'emploi en France »

⁴ D'après l'APRAS et l'AUDIAR, juin 2012 « observatoire des données sociales » - juin 2012

Enfance précaire, scolarité et insertion professionnelle

« Il n'y a pas de personnes non-qualifiées, mais des personnes mal-qualifiées. »

Participant au groupe de travail

La précarité dans les familles, plus élevée dans les familles monoparentales allocataires⁵, se répercute sur les enfants, qui subissent des inégalités sociales, notamment dans l'accès aux soins (manque de soins réguliers et fréquentation des urgences dans les cas aigus, obésité due à des carences alimentaires) et sur le parcours scolaire (orientation subie, suivi non adapté...)⁶.

Il est nécessaire ici de faire un lien avec l'offre de formation initiale proposée, qui a pour objectif de préparer les jeunes à l'emploi. Nombre d'entre eux vont au bout de leurs études, courtes ou longues, et n'obtiennent pas forcément les postes prévus, et encore moins un contrat stable. Alors qu'au niveau national, la part des jeunes stabilisés en emploi 3 ans après la fin de formation est de 78%, ce taux est de 74% pour la Bretagne⁷.

De manière plus générale, le groupe fait part d'une remise en question croissante de la pédagogie « à la française » : les meilleurs élèves - ceux ayant su s'adapter aux enseignements - sont sélectionnés, mais d'autres, tout aussi talentueux et potentiellement compétents, ne trouvent pas leur place dans le système scolaire. Plus tard, certains de ces élèves devenus adultes, découragés pendant leur scolarité, ne suivront peut être jamais plus de formation continue pour leur parcours professionnel.

En parallèle, malgré les dispositifs préventifs et curatifs existants, le taux d'illettrisme stagne chez les 18-25 ans⁸ en Ille et Vilaine...

De la perte de moyens financiers à l'exclusion sociale

« Raconter toute ma vie, encore et encore, simplement pour obtenir ce à quoi j'ai droit. »

Témoignage d'une personne
en situation de précarité



Dessin réalisé par Loïc Schvartz pour la MEIF lors des Journées nationales des Maisons de l'emploi le 9 décembre 2011

Plus généralement, les personnes victimes de précarisation ou déjà touchées par la pauvreté, jeunes, actives, ou retraitées, doivent faire appel à de nombreuses structures pour obtenir ce à quoi elles ont droit. Beaucoup de personnes précaires expliquent devoir régulièrement répéter leur parcours, voire le justifier, remplir des dossiers complexes, etc. Cela se fait très souvent par l'intermédiaire d'un professionnel accompagnant, ou d'une autre personne qualifiée. Souvent, celle-ci ne peut généralement que commencer à « démêler le nœud », ne connaissant pas à elle seule tous les dispositifs et leurs subtilités. Il faudra ensuite prendre rendez-vous avec une autre personne, dans une autre structure. Le groupe de travail note que cela se fait beaucoup plus aisément dès que l'on a un réseau de connaissances.

⁵ D'après l'APRAS, « Tableau de Bord Social - Eléments sur l'évolution de la pauvreté Rennes Métropole - Quartiers rennais - Mai 2012 »

⁶ La Défenseure des enfants - Précarité et protection des droits de l'enfant - 2010

⁷ D'après le GREF - Diagnostic régional emploi-formation - Mai 2011

⁸ D'après la DRJSCS Bretagne, pôle agence nationale de lutte contre l'illettrisme - Bilan Journées Défense et Citoyenneté

Pour y remédier et mieux accompagner, plusieurs institutions locales (CCAS Ville de Rennes, Conseil général et CAF) ont pris l'initiative de s'implanter dans les mêmes lieux de proximité : les espaces sociaux communs à Rennes. Ce type d'initiatives est bien évidemment à développer sur l'ensemble du territoire.

Autre observation, les dispositifs d'aide semblent souvent décidés à l'échelle nationale et appliqués sans adaptation sur les territoires, avec des effets de seuils contestés. Souvent basés sur des états des lieux statistiques, ils prennent de plus en plus en compte, mais toujours en minorité, les éléments qualitatifs, comme la façon de faire de l'accompagnant lors de l'évaluation - lorsque celui-ci trouve le temps d'aller suffisamment loin dans l'échange - ou encore simplement l'avis et l'expertise des personnes concernées.

Mais où les personnes en situation de précarité peuvent elles finalement s'exprimer ? Sont-elles invisibles ?

Face à toutes ces situations et ces questionnements au quotidien, il est compréhensible d'imaginer la perte de confiance en soi, en l'autre, en l'institution, qui apparaît. En réaction, certaines personnes choisissent de ne pas faire appel à l'aide sociale ; en France, deux tiers des personnes pouvant bénéficier du RSA activités⁹ s'en tiennent éloignées, soit plus d'un million de personnes. D'autres se replient sur elles, s'éloignent de plus en plus du monde du travail, de leurs connaissances, ne s'autorisent pas à avoir des loisirs, même gratuits, jusqu'à perdre l'estime d'elles même, s'isoler complètement, ou rester dans l'entre soi.

Selon une étude nouvellement parue¹⁰, la solitude touche de plus en plus de jeunes personnes (9 % des 30-39 ans en 2012, contre 3 % en 2010 selon la Fondation de France) et la Région Bretagne apparaît comme le territoire où l'isolement est plus fort qu'ailleurs (15% de personnes en situation objective de solitude, contre 8% à l'échelle nationale).

« Quand on est pauvre, on décide toujours à notre place. »

Témoignage d'une personne en situation de précarité

Ateliers mosaïque au quartier du Blosne



Après une visite de l'exposition Odorico aux Champs libres, des habitants du Blosne ont souhaité réaliser des mosaïques pour embellir leurs immeuble et mieux se connaître. L'association ATD Quart monde, en partenariat avec le Musée de Bretagne, les Champs Libres, la Ville de Rennes et Archipel Habitat, s'est associée à une artiste mosaïste, pour que des adultes et des enfants de ce quartier réalisent pendant un an 50 mosaïques. Celles-ci ont été exposées dans différents lieux de Rennes et seront posées dans les halls des immeubles du quartier.

⁹ RSA : Revenu de solidarité active - complément de revenus versé aux personnes qui travaillent ou qui reprennent un emploi dont les ressources sont faibles. Une personne seule peut ainsi bénéficier du RSA tant que ses revenus professionnels restent inférieurs au salaire minimum (le Smic) ; un couple sans enfant tant que son revenu est inférieur à environ 1,4 Smic.

¹⁰ D'après la Fondation de France – solitudes en France 2010 – Juillet 2010

Comment retrouver une situation de stabilité ?

L'aspect relationnel, immatériel du processus de précarisation et des situations de pauvreté qui s'en suivent, ne doit pas être sous-estimé, au contraire.

Garder ou retrouver l'estime de soi nécessite sans conteste que la personne ait confiance en elle et dans les autres pour rentrer dans des cercles sociaux, culturels et amicaux. Il faut pour cela être accompagné dans ce chemin tortueux, dans ce **sas entre l'exclusion et la réinsertion dans la société**, pour retrouver des repères vers la dignité.

Des dispositifs tels que la carte « Sortir ! » sur Rennes Métropole permettent d'y contribuer (22178 cartes attribuées en 2011, 9500 utilisateurs). Cette carte permet aux bénéficiaires d'obtenir des tarifs réduits dans des structures partenaires pour des activités culturelles et sportives, régulières ou ponctuelles. Le groupe de travail souligne la pertinence de ce dispositif qui met notamment en avant le rôle important des activités de loisirs, de l'art et de la culture, vers une réinsertion choisie, des personnes en situation de précarité et de pauvreté, dans la société. La carte « Sortir ! » est encore à développer, comme annoncé par la collectivité, sur l'aspect accompagnement.

Du rôle de l'agglomération et des acteurs du territoire

Loi du 1er décembre 1988, Article 1er Titre 1

« Toute personne qui en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation de l'économie ou de l'emploi, a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence ».

Mais malgré de nombreuses initiatives des structures publiques, à l'échelle nationale ou locale, **l'écart se creuse entre le système, les représentations que l'on en a, et ce que vivent les personnes en situation de précarité**. La multiplication des interlocuteurs, la segmentation des services, la culture du chiffre encore prégnante, le manque de concertation faute de moyens sont quelques exemples de causes citées par le groupe de travail « précarisation et pauvreté » du Codespar.

Il faut donc aujourd'hui d'une part aller encore plus loin dans les améliorations à apporter sur nos pratiques, dans les structures sociales, les entreprises, les associations, les institutions, au quotidien. D'autre part, il sera nécessaire de trouver les outils à l'échelle du bassin de vie, pour travailler ensemble à être plus efficace, dans un état d'esprit de transition positive vers un plan local de lutte contre la précarisation, dans la prévention autant que dans la réinsertion.

Enjeux en terme de lutte contre la précarisation sur le bassin de vie de Rennes

La première volonté des acteurs réunis dans le groupe de travail est de mettre en avant l'esprit objectif et coopérant dans lequel il est nécessaire de se placer pour parvenir à améliorer la situation à long terme.

Il est aussi indispensable de poursuivre les efforts pour aller vers un **changement d'état d'esprit global des politiques publiques, des professionnels, des militants, des bénévoles, du monde économique et également des personnes en situation de précarité, au niveau :**

- du regard, vers une reconnaissance double de la personne vers la société, et de la société vers la personne ;
- de la nature des échanges à inventer de manière non-normée ;
- des projets et dispositifs, publics ou privés, à co-construire avec les personnes concernées.

Pour y parvenir, le groupe de travail « précarisation et pauvreté » du Codespar propose cinq axes de travail, paraissant évidents et effectifs pour certains, mais qu'il faut réaffirmer et développer conjointement sur le territoire :

- privilégier les démarches qualitatives et co-construites avec les personnes concernées ;
- décroïsonner les services, assouplir les dispositifs et les évaluer ;
- donner de nouveaux moyens aux accompagnants ;
- articuler une coopération forte entre tous les acteurs du bassin de vie rennais : collectivités, entreprises, partenaires sociaux, associations, bailleurs, protection sociale...
- innover, anticiper et expérimenter sur le bassin de vie de Rennes métropole.

L'application de ces propositions ne pourra être efficace sans un portage politique fort en terme de lutte contre la précarisation à l'échelle locale.

« Les messages sont beaucoup trop faits dans la logique de ceux qui les émettent »

Participant au groupe de travail

Exemple du collectif Intermède à Rennes - ses objectifs

- renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre les exclusions à travers l'insertion professionnelle des publics en difficulté ;
- création d'activités et développement de l'économie sociale et solidaire ;
- constitution de groupes de paroles à thème sur la citoyenneté, la responsabilité et le droit de chacun.

800 personnes ont été accueillies par l'association en seulement 6 mois.

Info sociale en ligne - une initiative du Conseil général

Service d'information sociale et d'orientation, généraliste, et ouvert à tous.

Des travailleurs sociaux se relaient pour renseigner le public sur les questions de vie quotidienne : famille, éducation, santé, logement, justice, emploi, formation, chômage, consommation, citoyenneté.

Privilégier les démarches qualitatives et co-construites avec les personnes concernées

- Prendre en compte l'expérience de vie et l'expertise des personnes en situation de précarité et de pauvreté, qui doivent pouvoir participer de la création à l'évaluation des dispositifs, des expérimentations, et de manière générale dans la co-construction des politiques publiques, comme tout citoyen.
- Donner une place plus importante aux éléments qualitatifs (démarche, témoignage, suivi ...) dans les diagnostics, les états des lieux, les évaluations, qui s'effacent encore souvent au profit de chiffres, de seuils.
- Changer les manières d'analyser et de construire des réponses, développer des temps pour échanger sur les besoins des personnes accompagnées.

Décloisonner les services, assouplir les dispositifs et les évaluer

- Permettre l'adaptation des dispositifs d'aide au territoire, surtout lorsqu'ils sont définis à une large échelle (nationale, régionale...), aux publics et aux besoins locaux.
- Evaluer systématiquement les dispositifs pour apprécier leur pertinence et leur efficacité.
- Faire du lien entre les professionnels pour s'assurer que chaque personne en situation de précarité accède à l'ensemble de ses droits :
 - professionnels : formation adaptée, emploi pour les actifs...
 - matériels : logement, alimentation, mobilité, santé...
 - relationnels et culturels : éducation, loisirs, culture (accès et création)...

Croisement des savoirs, ATD Quart Monde



Atelier de croisement des savoirs par ATD quart monde

Confrontation des logiques et des représentations mutuelles, analyse croisée de récits d'expériences, découverte et écoute de l'autre, co-construction...

Application en Ille et Vilaine : co-formation bibliothécaire et militants ATD ayant connu la grande pauvreté (2011)

Donner de nouveaux moyens aux accompagnants

Pour permettre aux accompagnants de mieux connaître la personne accueillie, son parcours, et de trouver par la suite, avec elle, la meilleure réponse pour qu'elle puisse sortir du sas entre l'exclusion subie et la réinsertion choisie (ex : freins à l'emploi, gestion au quotidien du logement, gestion du budget, relations sociales...) en respectant le choix et l'intimité des personnes :

- développer et privilégier le travail sur le terrain, limiter les contraintes administratives ;
- développer l'intermédiation (plusieurs personnes accompagnantes pour une personne précaire) ;
- ... et la co-formation entre travailleurs sociaux, militants, acteurs intéressés et personnes en situation de précarité et de pauvreté.

Articuler une coopération forte entre tous les acteurs du bassin de vie rennais : collectivités, entreprises, partenaires et travailleurs sociaux, associations, bailleurs, acteurs de la protection sociale...

- En préalable, ne pas réinventer des actions déjà menées mais mieux connaître et valoriser en adaptant les outils de diffusion aux spécificités des publics.
- Encourager, accompagner et valoriser les initiatives issues du dialogue social (travailleurs handicapés, égalité professionnelle, temps de travail, conciliation vie privée – vie professionnelle, déplacements (PDE), services sociaux...).
- Faire connaître l'ensemble des initiatives existantes auprès des acteurs intervenant dans tous les secteurs, et des publics concernés, pour être plus efficient dans l'opérationnel, et pour valoriser les dispositifs (ex : carte « Sortir ! »), les services de proximité.
- Créer des espaces facilitant l'échange et la recherche de solutions sur le territoire, pouvoir (ré)agir le plus tôt possible, dans la prévention ou dans l'urgence.
- Partager les visions, faire du lien entre tous les acteurs (ex : médecin du travail, secteur bancaire...), créer de la transversalité, anticiper les manques, les besoins.

Innover, anticiper et expérimenter sur le bassin de vie de Rennes Métropole

- Imaginer des dispositifs nouveaux, autres que les appels à projet pour susciter plus d'expérimentations ...
- Faire le lien entre les acteurs sociaux et le secteur bancaire afin d'orienter dès que possible les personnes en situation de précarité et de contrer ainsi les processus individuels de précarisation.
- Mobiliser les moyens de formation initiale et continue de toutes natures en faveur des publics prioritaires.
- Anticiper les besoins :
 - pour les publics plus touchés (familles monoparentales...);
 - sur les territoires les plus fragiles sur le bassin de vie de Rennes : certains IRIS¹¹ dans les quartiers sensibles, et la 3e couronne rennaise.
- Intégrer la problématique de la précarisation lors de la réactualisation du projet communautaire, notamment via un questionnement des politiques sectorielles.
- Expérimenter un Plan d'action de lutte contre la précarité et la pauvreté sur le bassin de vie de Rennes, pilote à l'échelle nationale.

Parcours sensible d'Electroni[k]...

en partenariat avec la FNARS, trois MJC rennaises, l'association des transmuseales et la Ville de Rennes :

Projet permettant à des personnes en situation de grande précarité sociale d'aller à des concerts, à des spectacles, de participer eux-mêmes à des ateliers de création et de pratique artistique.

TAE « Travailler et Apprendre Ensemble », Noisy le Grand

Projet pilote du Mouvement ATD Quart Monde qui a pour but de repenser l'entreprise avec et à partir des travailleurs qui en sont systématiquement exclus.

23 salariés travaillent au sein de TAE dans 3 ateliers :

- reconditionnement de matériel informatique ;
- rénovation de bâtiments ;
- nettoyage.

Les salariés de cette entreprise sont tous en CDI et à temps plein, s'ils le souhaitent.

2 points forts : la co-responsabilité de tous les salariés et une offre locale de travail.

www.ecosolidaire.org

¹¹ Ilots Regroupés pour l'Information Statistique

Piste d'expérimentation sur le bassin de vie de Rennes : vers une mission d'initiatives sociales et solidaires (MISS) ?

MRIE - Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion

Association loi 1901 soutenant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion en Rhône-Alpes en assumant quatre fonctions :

- observation et veille, développement de la connaissance ;
- étude et animation de la réflexion, à partir de rapports issus de groupes de travail ;
- sensibilisation des décideurs et des acteurs aux enjeux de la lutte contre l'exclusion et à leur déclinaison opérationnelle ;
- communication à travers différents outils de diffusion et d'animation et des rencontres locales.

Partant de ce positionnement, le groupe de travail « précarisation et pauvreté » avance une proposition d'action à l'intention de l'ensemble des acteurs du territoire, intervenant au niveau de l'action sociale, des institutions publiques, de la solidarité locale, mais également du monde associatif en général, des représentants syndicaux, des entreprises privées, de la sphère économique, etc.

Il y a **nécessité de partager une expérience collective entre acteurs de tous horizons en lien avec des publics en situation de précarité et de pauvreté**, voire directement avec ces personnes, pour impliquer chacun de ces participants dans un questionnement collectif et global des pratiques, mettant sur un pied d'égalité les militants, professionnels, et bénéficiaires.

Cela pourrait se faire au sein d'un véritable groupe recherche-action qui aurait pour objectifs de :

- lancer une dynamique de travail à long-terme, multimodale, multiacteurs, multidisciplinaire ;
- valoriser l'existant, s'appuyer sur l'expérience de terrain ;
- proposer des arguments allant dans le sens d'un questionnement global des pratiques de tous les acteurs (publics, privés, associatifs, bénévoles, institutionnels...) ;
- trouver ensemble de nouvelles réponses adaptées aux besoins.

Cette expérimentation pourrait être portée à connaissance à l'échelle nationale, auprès des ministères, notamment celui de la décentralisation, en tant que projet territorial pilote en terme d'action de solidarité locale.

Finalité

Cette expérimentation pourrait conduire au développement d'une plateforme locale permettant de :

- décroisonner et diffuser l'information, l'orientation, et l'aiguillage des personnes en demande, « dès le bureau du banquier » ;
- former par des méthodes mutualisées et de croisement des savoirs, avec des professionnels et des personnes en situation précaire ;
- conforter un travail quotidien en réseau entre les acteurs du territoire ;
- faire le lien entre les situations de terrain et les stratégies de politiques publiques.

Elle pourrait prendre exemple sur les tables de concertation québécoises ou encore le lancement de la MAIA (Maison de l'Autonomie et de l'Intégration des malades d'Alzheimer) par les quatre CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) du Pays de Rennes.

Proposition de phasage d'une expérimentation MISS

1. S'attacher à mobiliser tous les partenaires en lien avec des publics en situation de précarité et de pauvreté dans le cadre d'un plan d'actions se basant sur les personnes et les dispositifs en place

Acteurs à mobiliser : travailleurs sociaux, CAF, CCAS, associations, élus locaux, syndicats, entreprises, mutuelles, organismes HLM, bailleurs, chercheurs... (liste non exhaustive)

Moyen : nomination d'au moins un référent par structure, avec l'accord de ses pairs

2. Impulser une observation locale partagée entre les référents de toutes les structures partenaires pour aiguiller les publics de la manière la plus efficiente possible

Moyen :

- assurer un accueil pour répondre aux sollicitations et demandes pendant 3 à 6 mois ;
- mutualiser ensuite les données, les observations et les savoirs capitalisés (grille commune à établir) ;
- ... en lien avec des personnes en situation de précarité et de pauvreté, pour confronter les observations et ajuster cette grille.

3. Créer une dynamique apprenante, organiser des co-formations

4. Faire de la lutte contre la précarisation une réelle politique locale

Moyen : organiser tous les trimestres des rencontres entre acteurs, bénéficiaires et élus permettant d'exploiter ce qui est expérimenté, d'envisager des réponses complémentaires et de donner une tonalité politique pour le Pays sur les questions de précarisation et de pauvreté

Tables de concertation en développement social au Québec - principe

Groupe de personnes que l'on réunit dans le but de les informer ou de les consulter sur un problème politique, économique ou social en vue d'une prise de décision en commun.



Moment festif dans un quartier rennais

Les conditions de réussite

Le groupe de travail « précarisation et pauvreté » du Codespar souligne que le lancement de cette expérimentation sera efficient uniquement par l'affirmation :

- d'un soutien politique de l'expérimentation par la création d'un plan concret de lutte contre la précarisation et la pauvreté ;
- d'un soutien aux partenaires y étant associés, sous des formes à trouver (frais de déplacements, temps de formation...) ; une contrepartie doit en effet être légitimement donnée en échange du temps consacré au dispositif par les référents des structures partenaires.

Rôle du Codespar dans les suites à donner

Le Codespar est un lieu d'échanges, de concertation et de préconisations. Des acteurs locaux d'horizons diversifiés y débattent de questions économiques, sociales et environnementales.

Ils contribuent, entre autres, à faire émerger des projets partenariaux novateurs favorisant le développement soutenable du territoire (comme la proposition d'expérimentation présentée dans cette contribution) et facilitent leur mise en œuvre opérationnelle par des organismes, préexistants si possible, légitimes et partie prenante.

Les échanges à venir, avec d'autres partenaires à associer, devront donc également déterminer les suites à donner en terme de faisabilité et de pilotage de cette expérimentation.

Perspectives

Cette réflexion sur la précarisation des populations, vers des situations de grande pauvreté, est le fruit d'une auto-saisine des membres du Codespar. Elle reflète les nombreux et riches échanges qui ont eu lieu lors d'une première phase de travail, sur 3 mois.

A la suite de cette première contribution, il sera nécessaire de préciser la proposition d'expérimentation en associant à partir de septembre 2012 d'autres acteurs essentiels du développement social, pleinement concernés, notamment les travailleurs sociaux de l'Etat, du Département, de l'Agglomération et de la Ville.

La coopération et l'implication de tous les partenaires concernés sera en effet indispensable, associées à un portage politique fort pour avancer ensemble et en cohérence sur la question de la précarisation et plus généralement des solidarités.

Afin d'y parvenir, le groupe de travail « précarisation et pauvreté », dont la composition se renforcera progressivement, continuera à se mobiliser pour préciser, avec d'autres partenaires volontaires, les suites à donner à cette contribution.

Méthodologie

Organisation des travaux entre avril et juin 2012

Cette contribution, fruit d'une auto-saisine du conseil de développement, a été rédigée dans le cadre de la réactualisation du projet communautaire de Rennes Métropole, entre avril et juin 2012.

3 mai 2012: présentation d'indicateurs de précarité par l'APRAS sur l'agglomération de Rennes Métropole

31 mai : à partir du contenu des premiers échanges, travail en ateliers sur les moyens d'action à apporter aux vues de la situation actuelle

27 juin : approfondissement des constats et des propositions dans le cadre de la rédaction de la contribution.

Cette contribution a été validée par le Bureau du Codespar le 11 septembre 2012.

Pilotage du groupe : Anne COLDEFY, Présidente du Codespar

Rapporteurs : Germain BERTRAND (CFTC), Yann LEJOLIVET (Fédération Française des Banques)

Participants : Marie-Paule AUDE-DROUIN (CIDFF), Germain BERTRAND (CFTC), Jacques BOUILLY (CFDT), Michel BOUVIER (Amitiés Sociales), Michel COIGNARD (UNA Ile et Vilaine), Jacques DARLOT (La Feuille d'Erable), Emmanuel DE LONGEAUX (Banque Alimentaire), Christiane JUGUET (MIR), Mustapha LAABID (FACE), Anne-Marie LALLEMENT (ATD Quart Monde), Arnaud LAURANS (CLIC Rennes), Yann LEJOLIVET (Fédération Française des Banques), Morgan LEGOFF (Solidarités face au chômage), Maurice LELIEVRE (CLIC'Alliage), Jean LEMESLE (CRIJ/CLIC'Alliage), Philippe LENORMAND (CLIC Noroît), Maryvonne LOUIS (Prévadiès), Bernard MORIN (Office des sports), Jean-Pierre PRIOUL (Mutualité Française d'Ile et Vilaine), Didier RAUSA (LCL), Jean-Marie RICHAUDEAU (Coorace), Guénola ROBIN (CLIC Ile et Ilet), Blandine WURTZ (CFDT)

Avec la participation de l'APRAS

Crédit Photos : ATD Quart Monde, Loïc Schwartz.

Contact :
Céline Rigourd
02 99 86 65 84
c.rigourd@codespar.org

Note téléchargeable
sur le site
www.paysderennes.fr

CODESPAR
4 avenue Henri Fréville
CS 40734
35207 RENNES Cedex 2

Tél. : 02 99 86 65 80
Fax : 02 99 86 65 85